



Conseil économique et social

Distr. générale
18 avril 2022
Français
Original : anglais

Session de 2022

20 juin 2022

Point 12 e) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : programme
à long terme d'aide à Haïti**

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2021/18](#) du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de 2022. Il porte sur les activités menées par le Groupe entre juillet 2021 et mars 2022, à savoir notamment les réunions tenues avec des représentantes et représentants des autorités nationales, des institutions financières internationales et de la société civile, ainsi que du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et de l'équipe de pays des Nations Unies. On trouvera dans le présent rapport des recommandations issues de ces réunions.

Le Groupe note que la période considérée a été particulièrement difficile pour Haïti sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et dans les domaines de la sécurité et des droits humains, ainsi qu'en ce qui concerne la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) qui a continué de se propager. L'assassinat du Président, Jovenel Moïse, qui a été commis le 7 juillet 2021, puis le séisme de magnitude 7,2 qui a ravagé la péninsule du sud le 14 août 2021 sont venus s'ajouter aux problèmes multidimensionnels et complexes auxquels le pays fait face, dressant des obstacles supplémentaires sur la voie du développement durable.

Le Groupe recommande de prendre des mesures de toute urgence face à la crise politique et à la montée de l'insécurité afin d'aider Haïti à progresser vers la stabilité et le développement durable. À cette fin, il faut mener un dialogue national inclusif pour créer les conditions nécessaires à l'organisation d'élections législatives et présidentielles libres, justes, transparentes et crédibles. En outre, la sécurité ne pourra être rétablie qu'au moyen d'une approche globale, comportant à la fois des mesures destinées à renforcer la Police nationale d'Haïti et des initiatives visant à lutter efficacement contre les facteurs socioéconomiques de la violence.



Le Groupe souligne qu'il est nécessaire d'accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Haïti, afin de contribuer à réduire les facteurs de risque et de vulnérabilité, de répondre aux besoins humanitaires, de promouvoir une société plus égale et plus juste et de consolider les bases d'un développement durable. Il appelle la communauté internationale à faire preuve de solidarité en aidant Haïti à satisfaire à ses besoins humanitaires de plus en plus grands, notamment en finançant comme il convient le plan de réponse humanitaire 2022 pour Haïti, tout en répondant aux besoins de développement socioéconomique à long terme du pays, ce qui supposerait, entre autres choses, des investissements importants dans les secteurs de l'agriculture et de l'éducation.

Le Groupe souligne que la phase de reconstruction après le séisme est l'occasion de renforcer les capacités institutionnelles du pays et d'améliorer la vie des Haïtiens de façon à reconstruire en mieux. Il demande à la communauté internationale de mieux coordonner son action, en collaborant étroitement avec les autorités et les acteurs nationaux afin d'en optimiser l'impact et d'aider Haïti à sortir du cycle de crises qu'il traverse.

I. Introduction

A. Mandat et composition du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

1. Le Conseil économique et social a initialement créé le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti en 1999 par sa résolution 1999/4, puis l'a réactivé cinq ans plus tard en vertu de sa décision 2004/322. Le Groupe est présidé par le Canada et composé des Représentantes et Représentants permanents de l'Argentine, des Bahamas, du Belize, du Bénin, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'El Salvador, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, d'Haïti, du Mexique, du Pérou, de la République dominicaine, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies. Deux nouveaux membres – le Représentant permanent de la République dominicaine et la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation – ont rejoint le Groupe, respectivement le 9 juin 2021 (décision 2021/238 du Conseil) et le 16 février 2022 (décision 2022/314 du Conseil).

2. Dans sa résolution 2021/18, le Conseil économique et social a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2022, afin de pouvoir suivre la situation de près et de formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans économique et social, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti. Il a prié le Groupe de lui présenter un rapport sur ses travaux pour examen à sa session de 2022.

3. Le présent rapport est le dix-huitième établi à l'intention du Conseil économique et social par le Groupe depuis sa réactivation, en 2004. On y trouvera les principales conclusions que le Groupe a tirées de ses rencontres avec les autorités haïtiennes et différentes parties prenantes. Étant donné les restrictions qui ont continué de s'appliquer aux voyages en raison de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Groupe n'a pas effectué de visites en Haïti ni à Washington pendant la période considérée, mais a néanmoins consulté un large éventail de parties prenantes dans le cadre de réunions virtuelles, dont les conclusions sont prises en compte dans le présent rapport.

B. Activités menées par le Groupe pendant la période considérée

4. Le Groupe a continué de suivre de près la situation en Haïti, qui a été marquée par deux faits critiques pendant la période considérée : l'assassinat du Président et un séisme d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter qui s'est produit dans la péninsule du sud du pays, faisant 2 246 morts et 12 763 blessés et causant des dommages importants aux bâtiments publics, aux habitations, aux infrastructures essentielles et aux routes. Ces faits sont survenus dans un contexte caractérisé par une instabilité politique et une insécurité croissantes, des besoins humanitaires de plus en plus importants, la propagation de la COVID-19 et une situation socioéconomique difficile qui entravait les efforts déployés par le pays pour parvenir à un développement durable.

5. Après l'assassinat du Président, le Président du Groupe et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, Bob Rae, a pu se rendre en Haïti et assister à la cérémonie funéraire de l'ancien Président, ainsi que s'entretenir directement avec le Premier Ministre, Ariel Henry, et d'autres représentants politiques, membres du personnel de l'ONU et observateurs internationaux.

6. Le Groupe a adopté un communiqué de presse après l'assassinat du Président et un autre après le tremblement de terre. Dans le premier, le 7 juillet, il a préconisé une enquête approfondie sur l'assassinat et réaffirmé que toutes les composantes de la population devaient tenir un véritable dialogue et travailler de manière constructive pour résoudre la crise politique. Il a encouragé tous les acteurs de la société haïtienne à garder leur calme afin d'éviter une escalade de la violence. Dans le second, le 20 août, le Groupe a exprimé sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement haïtiens au lendemain du tremblement de terre et a appelé l'ONU et ses États Membres, les donateurs, les institutions financières internationales et toutes les parties prenantes à agir ensemble, avec détermination, rapidement et durablement, en collaborant étroitement avec les pouvoirs publics et la société civile du pays.

7. Le 8 octobre, le Groupe a tenu une réunion virtuelle avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) pour Haïti, le Président du Conseil économique et social, le Ministre de la planification et de la coopération externe d'Haïti et une personne représentant le Fonds monétaire international (FMI), afin de réfléchir à l'action humanitaire et aux efforts de reconstruction au lendemain du tremblement de terre ainsi qu'aux moyens de surmonter les obstacles structurels au développement durable et d'accroître l'efficacité de l'aide. Comme suite à cette réunion, le 13 octobre, le Groupe a adopté un communiqué de presse dans lequel il soulignait que la communauté internationale devait continuer de soutenir le peuple haïtien dans le cadre de la transition du pays vers la stabilité à long terme et le développement durable et prié le Conseil de sécurité de prolonger le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), dont la fin enverrait un message inopportun au peuple haïtien.

8. Le 15 octobre, le Président du Groupe a participé à la réunion virtuelle organisée par le Conseil de sécurité selon la formule Arria sur le thème « Au-delà des vérités dérangeantes sur le sous-développement en Haïti : recherche de solutions/pistes panafricaines et soutien au dialogue et à la réconciliation nationale », pendant laquelle le Conseil a examiné les moyens de promouvoir un véritable dialogue sur les moyens qui permettraient à Haïti de retrouver la stabilité et de se concentrer sur le développement socioéconomique, ce dialogue devant être mené entre les Haïtiens eux-mêmes et avec des acteurs ayant une expérience des processus d'édification de la nation et de dialogue national, ainsi qu'avec d'autres partenaires et amis d'Haïti, notamment des membres de l'Union africaine et de la Communauté des Caraïbes.

9. Le 20 janvier 2022, le Groupe a tenu une réunion avec le Ministre de la Planification et de la coopération externe, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) pour Haïti et le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement en Haïti afin d'examiner les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement de la reconstruction de la péninsule du sud d'Haïti, qui se tiendrait le 16 février dans le but de mobiliser la communauté internationale en faveur de la reconstruction et du relèvement après le séisme.

10. Le 21 janvier, le Président du Groupe a participé à une réunion ministérielle organisée par le Gouvernement canadien, à laquelle ont participé le Premier Ministre d'Haïti, des représentantes et représentants de 19 pays partenaires – dont plusieurs membres du Groupe – et des représentantes et représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales. Les participantes et participants y ont discuté de la situation en Haïti et des moyens de renforcer et de mieux coordonner l'aide internationale de façon à mener une action efficace et structurée sur le long terme.

11. Le 15 février, le Groupe a publié une déclaration dans laquelle il préconisait la participation de l'ONU, des États Membres, des donateurs, des institutions financières internationales et de toutes les parties prenantes à la Conférence, qui serait organisée par le Gouvernement haïtien avec l'appui de l'Organisation.

12. Le 16 février, dans l'allocation qu'il a prononcée à la Conférence, à laquelle il a participé virtuellement, le Président du Groupe a engagé la communauté internationale à financer le plan pour le relèvement et la reconstruction après le séisme et le plan de réponse humanitaire 2022 pour Haïti.

13. Le 2 mars, le Groupe s'est réuni avec des représentantes et représentants du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque de développement des Caraïbes pour s'informer des activités menées par les institutions financières internationales à l'appui du développement durable du pays.

14. Le 24 mars, le Groupe a tenu une réunion avec le Représentant spécial adjoint par intérim du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire) pour Haïti et des représentantes et représentants de la société civile et du secteur privé pour discuter de leurs points de vue sur la situation économique et sociale d'Haïti ; y ont notamment participé des membres du Réseau national de défense des droits humains, de la Chambre de commerce et d'industrie haïtano-canadienne, de Policité et du Cadre de liaison inter-organisations, un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG).

15. Le Groupe remercie le Département des affaires économiques et sociales, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire) pour Haïti et les membres du BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies de l'appui qu'ils n'ont cessé de lui apporter.

II. Aperçu de la situation dans le pays

A. Incertitude politique et montée de l'insécurité

16. La période considérée a été marquée par l'assassinat tragique du Président, qui a accru l'incertitude concernant la stabilité du pays et aggravé la crise institutionnelle. Étant donné que 20 des 30 sièges du Sénat sont vacants, les élections législatives ayant été reportées plusieurs fois, et que le Président de la Cour suprême est décédé de la COVID-19 en juin 2021, les trois branches du pouvoir sont dysfonctionnelles.

17. Malgré les tentatives faites par le Premier Ministre pour résoudre la crise politique, notamment en signant le 11 septembre un accord politique avec plus de 150 partis politiques et organisations de la société civile afin de parvenir à tenir des élections d'ici à la fin 2022, un consensus national sur la voie à suivre n'a toujours pas été atteint.

18. Le pays reste divisé entre les parties prenantes nationales qui souhaitent procéder à des élections et celles qui préféreraient la nomination d'un président et d'un premier ministre provisoires qui dirigeraient le Gouvernement pendant une période de transition politique plus longue afin de permettre des réformes approfondies de la gouvernance et de la sécurité avant la tenue des élections. Par exemple, le 12 décembre, les soutiens de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise (connue sous le nom de groupe de Montana) ont mis en place un conseil national de transition pour désigner un nouveau président et un nouveau premier ministre qui dirigeraient une transition politique d'une durée de 24 mois. Un mois plus tard, le groupe de Montana a conclu un nouvel accord avec les

signataires du protocole d'entente nationale, qui prévoit l'établissement d'un exécutif bicéphale composé d'un collège présidentiel de cinq membres et d'un premier ministre désigné par le conseil national de transition.

19. La crise politique et le vide institutionnel sont source de préoccupation, étant donné en particulier leurs effets sur la sécurité du pays. Profitant de l'affaiblissement des institutions étatiques, les groupes armés ont gagné en puissance et pris le contrôle de grandes parties du pays. Le Groupe consultatif a appris qu'il y avait plus de 200 bandes armées en Haïti, dont 70 % dans le département de l'Ouest. Les bandes ont facilement accès à des armes et à des munitions importées illégalement de l'étranger. Elles exercent un contrôle de facto sur une partie considérable du pays, où elles terrorisent des collectivités entières, commettent des pillages et tuent, violent et enlèvent des membres de la population civile. Selon le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti qui porte sur la période du 27 septembre 2021 au 15 février 2022, au moins 655 enlèvements contre rançon ont été signalés à la Police nationale haïtienne, contre 234 pendant l'année précédente (S/2022/117). Les liens signalés entre les bandes armées et certains politiques, policiers et membres du secteur privé sont particulièrement inquiétants. Le Groupe est demeuré préoccupé par la façon dont l'économie déjà fragile restait paralysée par les violences commises par ces bandes, qui faisaient obstacle à la réouverture d'écoles, à la distribution de l'aide et à la lutte contre la COVID-19.

20. Le Groupe a souligné la nécessité pour les Haïtiens de trouver une solution viable à long terme à l'impasse politique actuelle, grâce à un dialogue inclusif qui associerait toutes les parties prenantes de la société haïtienne et garantirait que les femmes participent davantage à tous les aspects de la vie publique. Sans un tel accord politique, il serait difficile de rétablir la sécurité dont les Haïtiens avaient si désespérément besoin et de tenir des élections libres, équitables, transparentes et crédibles. Le Groupe a exhorté la communauté internationale à appuyer les efforts que le pays déployait pour surmonter les difficultés rencontrées dans le domaine politique et en matière de sécurité, en s'appuyant sur des solutions élaborées par et pour les Haïtiens, et note que les pays ayant une expérience des processus de dialogue national pourraient également jouer un rôle déterminant en aidant Haïti à retrouver la stabilité.

21. La situation d'Haïti reste caractérisée par la corruption et l'impunité. Le pays a été classé 164^e sur 180 pays selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International pour 2021. Le Groupe a souligné la nécessité pour le Gouvernement haïtien d'élaborer et d'adopter des mesures efficaces face à la corruption, notamment en définissant une nouvelle stratégie nationale contre la corruption.

C. Ravages causés par le tremblement de terre : exposition et vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux événements climatiques

22. Alors que le pays était encore aux prises avec les conséquences de l'assassinat du Président, un séisme de magnitude 7,2 a frappé la péninsule du sud, à environ 125 kilomètres à l'ouest de la capitale, Port-au-Prince, et a été suivi, trois jours plus tard, de la tempête tropicale Grace. Le bilan a été de 2 246 morts, 12 763 blessés, 40 000 déplacés et quelque 650 000 personnes ayant besoin d'une aide humanitaire. Environ 137 585 logements, 1 250 établissements scolaires et 97 hôpitaux et autres établissements de santé ont été endommagés ou détruits. Plus de 300 000 élèves n'ont pas pu retourner à l'école, et on considère que 754 000 personnes se sont retrouvées

en situation d'insécurité alimentaire. Les régions touchées par le séisme se remettaient encore de l'ouragan Matthew de 2016.

23. Le Gouvernement haïtien et ses partenaires ont rapidement mobilisé des équipes d'intervention rapide pour sauver des vies et répondre aux besoins immédiats de la population touchée. Une quinzaine de pays ont assuré une aide immédiate, déployant notamment des équipes de recherche et de sauvetage, des moyens militaires et du matériel de secours. Deux jours seulement après le séisme, le Gouvernement a fait intervenir le partenariat tripartite de la Banque mondiale, de l'ONU et de l'Union européenne – auquel s'est associée également la Banque interaméricaine de développement – à l'appui de l'évaluation des besoins après la catastrophe, que le Premier Ministre a lancée le 30 août.

24. L'évaluation portait sur cinq grands domaines : les infrastructures, les secteurs sociaux, les secteurs productifs, les incidences macroéconomiques et l'impact humain. Elle prenait également en compte des questions transversales essentielles, notamment le genre, la gouvernance, l'emploi et les moyens de subsistance, ainsi que l'environnement et la réduction des risques de catastrophe. Le coût du relèvement a été estimé à 1,978 milliard de dollars, compte tenu de la reconstruction physique et de l'accroissement de la résilience nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la population. Environ 76 % des fonds prévus sont destinés aux secteurs sociaux, dont 1 milliard de dollars au logement et 400 millions de dollars à l'éducation (les deux principaux objets de dépense), 10 % aux secteurs productifs, 9 % aux infrastructures et 5 % aux secteurs transversaux.

25. Les résultats de l'évaluation ont servi de base au plan de redressement intégré pour la péninsule du sud et au plan d'action s'y rapportant pour la période d'octobre 2021 à septembre 2025, qui visent à s'attaquer aux causes systémiques de la vulnérabilité du pays aux effets du séisme et à gérer les risques de catastrophe grâce à une action dans quatre domaines stratégiques : a) la gouvernance du relèvement ; b) la relance économique ; c) la résilience des infrastructures ; d) l'aménagement du territoire et l'amélioration des moyens de subsistance ; e) l'inclusion et la protection sociale. Le plan a été lancé à la Conférence internationale sur le financement de la reconstruction de la péninsule du sud d'Haïti, pendant laquelle un montant total de 600 millions de dollars a été annoncé à l'appui de la mise en œuvre du plan de redressement intégré.

26. Le Gouvernement a également décidé de créer un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour permettre aux partenaires de développement qui souhaiteraient mettre en commun leurs ressources de soutenir les projets prioritaires de relèvement et de reconstruction qu'il a approuvés, dans le cadre du plan de redressement intégré et du calendrier correspondant. Ce fonds aidera également le Gouvernement à coordonner l'aide internationale et garantira la transparence de l'administration des ressources financières et de l'exécution des projets.

27. Le Groupe a trouvé inquiétant le fait qu'Haïti restait vulnérable aux catastrophes naturelles et que, en l'absence de mesures importantes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements, les événements climatiques continueraient d'avoir des effets dévastateurs sur le pays. Il a demandé à la communauté internationale d'aider le Gouvernement haïtien à s'occuper à la fois de la riposte d'urgence à court terme au tremblement de terre et du développement à long terme du pays.

28. Le Groupe a souligné combien il importait que l'action menée à la suite du séisme soit dirigée par des acteurs nationaux pour qu'elle aboutisse à de bons résultats. Il a accueilli favorablement le plan de redressement intégré pour la

péninsule du sud et le plan d'action s'y rapportant, et affirmé qu'il était crucial de tirer parti de la phase de relèvement et de reconstruction pour reconstruire en mieux et garantir l'impact durable de l'action menée, notamment en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les mesures de développement, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

C. Aggravation de la situation humanitaire

29. Le séisme est venu rappeler douloureusement les risques naturels auxquels Haïti est régulièrement exposé, notamment les tempêtes, les inondations, les glissements de terrain et les sécheresses. Selon l'Indice de gestion des risques, Haïti est le pays le plus vulnérable aux catastrophes en Amérique latine et dans les Caraïbes et le dix-huitième pays le plus vulnérable au monde. Le tremblement de terre a encore aggravé la situation humanitaire, qui était déjà très grave. On estime que quelque 4,9 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en 2022, soit 43 % de la population totale et un demi-million de plus que l'année précédente.

30. L'insécurité alimentaire continue de faire augmenter les besoins humanitaires. En 2021, Haïti a été classé 109^e sur 116 pays selon l'Indice de la faim dans le monde. D'après le Programme alimentaire mondial, quelque 4,4 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë, dont 1,2 million qui souffrent de famine. L'insécurité alimentaire résulte notamment des mauvais résultats du secteur agricole ainsi que de la forte dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires, qui représentent plus de la moitié de la nourriture et plus de 80 % du riz consommé par les Haïtiens.

31. L'insécurité et la violence à Port-au-Prince ont accru les risques de violences sexistes, forcé 19 000 personnes à se déplacer dans le pays et eu d'autres conséquences pour 1,5 million de personnes. La multiplication des enlèvements a exacerbé le sentiment d'insécurité au sein de la population et chez les humanitaires. En outre, des groupes armés ont bloqué à plusieurs reprises des centres de distribution d'essence et de grandes voies de transport, empêchant les marchandises de circuler librement et compromettant gravement le fonctionnement des services de santé, des transports publics, des opérations humanitaires et des secours d'urgence. D'octobre à la mi-novembre 2021, on estime que les obstacles à l'accès humanitaire ont contraint les deux tiers des organisations humanitaires de réduire leurs opérations, ce qui a entravé l'acheminement de l'aide à environ 700 000 personnes (S/2022/117). Le Groupe a été particulièrement préoccupé par l'accroissement des besoins humanitaires dans le pays et par les refus opposés à plusieurs reprises par les groupes armés à l'accès aux acteurs humanitaires qui tentaient d'atteindre les personnes ayant un grand besoin d'assistance.

32. Le Groupe a constaté avec préoccupation que le montant d'environ 187,3 millions de dollars demandé au titre de l'appel éclair lancé en 2021 pour venir en aide aux zones touchées par le séisme n'avait été financé qu'à hauteur de 43 %¹ et que le plan de réponse humanitaire restait gravement sous-financé. En 2021, le plan n'avait été financé qu'à hauteur de 28 % du financement demandé de 235,6 millions de dollars, et il fallait encore recevoir les contributions nécessaires pour atteindre le financement requis actuellement, soit 373,5 millions de dollars. Le Groupe a invité les donateurs à assurer le soutien financier nécessaire pour répondre aux besoins humanitaires de plus en plus grands d'Haïti.

¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Haïti Flash Appeal 2021 », base de données du Service de surveillance financière. Disponible à l'adresse <https://fts.unocha.org/appeals/1056/summary> (consulté le 15 avril 2022).

33. Le Groupe s'est réjoui d'apprendre qu'aucun cas confirmé de choléra n'avait été signalé en Haïti au cours des trois années précédentes. Pour marquer ce succès important, le 17 février 2022, le Gouvernement haïtien a organisé une conférence scientifique qui a été l'occasion d'examiner les progrès accomplis et les enseignements à retenir dans le cadre de la maîtrise de l'épidémie de choléra de 2010-2019 et pour déterminer les prochaines mesures à prendre pour éradiquer durablement cette maladie.

34. Le Groupe a également souligné que, pour optimiser l'impact des interventions, il était crucial que les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix qui opèrent en Haïti agissent en se coordonnant plus étroitement pour répondre aux besoins humanitaires, prévenir la violence, réduire les facteurs de risque et de vulnérabilité et faciliter la progression du pays vers le développement durable et la paix. Il serait également crucial que les ONG participent à l'action menée sur la base des liens unissant l'action humanitaire, le développement et la paix, étant donné leur expertise et leur connaissance du contexte local.

D. Détérioration de la situation socioéconomique

35. Dans un contexte où l'économie mondiale évolue sous l'effet de la pandémie de COVID-19 et où les crises se multiplient dans la sphère politique et en matière de sécurité, à quoi vient s'ajouter encore le tremblement de terre, l'économie d'Haïti a été fortement ébranlée pendant la période considérée, d'où une perte de près de 11 % du produit intérieur brut (PIB). L'économie nationale est restée en récession en 2021. Le PIB s'est contracté pendant trois années consécutives : de 1,7 % en 2019, de 3,3 % en 2020 et de 1,8 % en 2021.

36. Le revenu par habitant, qui a baissé de 16 % entre 1990 et 2020, devrait avoir diminué encore en 2021. Après la correction monétaire d'octobre 2020, la gourde a affiché une nouvelle dépréciation par rapport au dollar, le taux de change passant de 71 pour 1 en décembre 2020 à 101 pour 1 en janvier 2022. Les réserves internationales ont baissé de 36 %, passant de 713 millions de dollars à 458 millions de dollars entre 2020 et 2021. L'inflation reste élevée et a des conséquences importantes pour les ménages pauvres.

37. La capacité du Gouvernement haïtien à percevoir les impôts reste problématique. D'après les derniers chiffres communiqués, les recettes fiscales collectées se sont élevées à 12,6 % du PIB en 2018. Selon les estimations, le déficit budgétaire a représenté 2,7 % du PIB en 2021, ce qui signifie que la marge de manœuvre budgétaire était faible pour les dépenses dans les secteurs porteurs de croissance. Afin de remédier à la mauvaise situation budgétaire de l'État, le Gouvernement a opéré en décembre 2021 des réformes de la subvention aux carburants qui devraient lui permettre de réaliser des économies correspondant à 1,3 % du PIB. Les interlocuteurs du Groupe ont salué les efforts de réforme déployés pour parvenir à la stabilité macroéconomique, notant que les subventions énergétiques avaient représenté en moyenne 2,5 % du PIB au cours de la dernière décennie, tandis que le montant total des investissements publics dans l'éducation, la santé et la protection sociale correspondait en moyenne à 1,5 % du PIB. Ils ont également fait observer que 93 % des subventions aux carburants avaient bénéficié au quintile le plus riche de la population. Le Groupe a souligné que les réformes devaient s'accompagner de mesures visant à atténuer leurs incidences socioéconomiques négatives, notamment la mise en place de nouveaux filets de protection sociale, en particulier pour les groupes de population les plus vulnérables.

38. Haïti reste l'un des pays les plus pauvres du monde et pâtit de faiblesses structurelles considérables ; en 2020, il était classé 170^e sur 189 pays selon l'indice

de développement humain. En 2017, environ 57 % de la population était pauvre et 24 %, extrêmement pauvre.

39. Haïti a traversé cinq vagues de COVID-19, dont la dernière a atteint son point culminant en janvier 2022. Actuellement, le nombre de cas signalés et le nombre d'hospitalisations affichent un creux. Pendant deux ans, la COVID-19 a créé de graves problèmes pour les services de santé, vu que le système était déjà fragile ; les problèmes en matière de soins ont à leur tour aggravé l'instabilité sociopolitique et les difficultés économiques. Au 31 mars 2022, 30 545 cas confirmés et 833 décès ont été signalés. Haïti a actuellement accès à trois vaccins contre la COVID-19 dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Cependant, la couverture vaccinale reste faible : seulement 1,5 % des personnes répondant aux critères établis sont entièrement vaccinées, situation qui tient en grande partie à des problèmes opérationnels et à une forte réticence à la vaccination et qui fait de la population haïtienne l'une des moins vaccinées au monde.

40. Malgré la résilience du peuple haïtien, la dégradation des perspectives économiques se traduira sans doute par un recul des principaux indicateurs sociaux, tels que l'espérance de vie et le nombre moyen d'années de scolarité. D'après les données de la Banque mondiale, l'espérance de vie était estimée à 64,31 ans en 2020 (62,13 ans pour les hommes et 66,50 ans pour les femmes)².

41. L'absence d'accès universel aux services de santé essentiels entrave considérablement l'obtention de bons résultats en matière de santé. L'utilisation de ces services a diminué rapidement, passant de 31 % pour la période de 2015 à 2017 à 21,4 % en 2019 (voir A/HRC/WG.6/40/HTI/2). Cette baisse concerne avant tout la population rurale, qui a tendance à se tourner vers la médecine traditionnelle, plus abordable. Ce problème est aggravé par la faiblesse des dépenses publiques dans le secteur de la santé, qui n'ont représenté que 4,1 % du budget national de l'exercice 2020-2021, d'où des frais élevés à la charge du patient, qui ont pour effet d'appauvrir la population. Parmi les autres difficultés à surmonter, on peut citer l'insuffisance de la gouvernance et de la coordination, les pénuries de médicaments essentiels et la difficulté qu'il y a à attirer des professionnels de la santé qualifiés et à les retenir.

42. Les résultats scolaires restent faibles. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 57 % et seulement 20 % des jeunes de la tranche d'âge concernée fréquentent l'école secondaire. L'évolution récente de la situation, marquée notamment par la pandémie de COVID-19, la montée de l'insécurité et le dernier séisme, a encore réduit l'accès des enfants à l'éducation. Le manque d'accès aux services Internet à haut débit, aux ordinateurs portables et aux tablettes a rendu l'apprentissage à distance presque impossible. Étant donné que 80 % des écoles primaires du pays sont privées, la dégradation de la situation économique empêche de nombreux ménages de payer les frais d'inscription de leurs enfants. Les écoles publiques pâtissent quant à elles de la mauvaise qualité des infrastructures, d'un trop grand nombre d'élèves, du manque de personnel enseignant et de l'insuffisance des possibilités d'enseignement à distance. Pendant ce temps, une très grande proportion de diplômés haïtiens (environ 84 %) migre vers d'autres pays, d'où un grave déficit de compétences.

43. Le groupe a souligné qu'il serait déterminant de dispenser aux jeunes un enseignement accessible de qualité à un prix abordable, afin de briser le cycle de la pauvreté et d'aider le pays à avancer sur la voie du développement durable. En

² Banque mondiale, « Espérance de vie à la naissance, femmes (années) – Haïti », Les données ouvertes de la Banque mondiale, disponible à l'adresse <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.DYN.LE00.FE.IN?locations=HT> (consulté le 15 avril 2022).

parallèle, il conviendrait de prendre des mesures pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes. Les interlocuteurs du Groupe ont insisté sur la nécessité d'établir un partenariat public-privé pour aider les jeunes diplômés à entrer dans le monde du travail, notamment en fournissant une formation professionnelle sur mesure aux jeunes femmes et aux jeunes hommes et en offrant des incitations financières aux entreprises qui les emploient. Le Groupe s'est félicité de l'appui apporté par la Banque mondiale à la création d'emplois et à l'éducation, notamment aux moyens d'apprentissage à distance.

44. Le Groupe a souligné que la communauté internationale devait faire preuve de solidarité pour aider Haïti à faire face à la pandémie et à ses effets socioéconomiques. Il fallait redoubler d'efforts pour promouvoir la vaccination dans le pays, notamment en intensifiant l'action menée afin de faire mieux connaître et comprendre le virus à l'origine de la COVID-19 et le vaccin. À cet égard, le Groupe a salué les efforts déployés par la Banque mondiale pour aider le Gouvernement haïtien à lutter contre la réticence à la vaccination afin de limiter la propagation de la COVID-19. Le Groupe a également souligné qu'il importait d'atténuer l'impact socioéconomique de la COVID-19, notamment en assurant une protection sociale, en protégeant les emplois et les moyens de subsistance et en investissant dans des systèmes de résilience et de riposte dirigés par les communautés, une attention particulière devant être prêtée aux groupes les plus vulnérables, notamment aux jeunes et aux femmes.

E. Inquiétudes concernant les droits humains, l'état de droit et l'administration de la justice

45. De nombreuses violations des droits humains ont été perpétrées pendant la période considérée (S/2022/117). Pour la période du 27 septembre 2021 au 15 février 2022, 1 615 homicides ont été signalés, soit 17 % de plus que pour la même période en 2020. Selon les informations reçues, les groupes armés ont eu recours aux violences sexuelles, y compris les viols et l'esclavage sexuel. Bien que les autorités haïtiennes et les parties prenantes internationales restent mobilisées pour aider la police nationale à lutter contre les bandes et l'insécurité, en particulier à Port-au-Prince, les conditions de sécurité n'ont cessé de se détériorer. La situation est aggravée par le sous-financement chronique de la police nationale et l'insuffisance des capacités opérationnelles face aux violences des gangs. Parallèlement, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a enregistré des plaintes concernant 36 policiers impliqués dans des violations des droits humains, notamment des allégations d'homicides. Les violations des droits humains commises par la police nationale contribuent à éroder la confiance des Haïtiens à l'égard des institutions censées les protéger.

46. Le Groupe a souligné qu'il importait de renforcer la police nationale, notamment par des mesures de renforcement des capacités et des contrôles propres à garantir que les agents de police respectent les normes internationales concernant les droits humains et la déontologie. Il a insisté sur la nécessité qu'il y avait de suivre une approche globale de la sécurité, les mesures destinées à renforcer la police allant de pair avec celles qui visent à s'attaquer aux causes profondes de la violence, notamment en ce qui concerne les questions socioéconomiques, la création d'emplois et la mise en œuvre de programmes complets de lutte contre la violence locale.

47. L'impunité, la corruption généralisée et l'absence de bonne gouvernance sont les principaux facteurs de l'instabilité en Haïti, empêchant le respect des droits humains et la réalisation d'un développement durable dans le pays. Le manque d'indépendance, d'impartialité, de capacités et d'intégrité du système judiciaire compromet l'état de droit, favorise la corruption et l'impunité et crée des obstacles

majeurs à la bonne gouvernance. Le système judiciaire souffre de faiblesses structurelles fondamentales, comme en témoigne l'absence de progrès dans les enquêtes et les poursuites concernant des crimes graves, notamment les cas emblématiques que sont les massacres commis à la Grande Ravine en 2017, à La Saline en 2018 et à Bel-Air en 2019, ainsi que l'assassinat du Président. Après l'assassinat, des menaces ont été proférées contre des journalistes perçus comme critiques à l'égard du Président et contre des fonctionnaires participant à l'enquête sur l'assassinat (voir [A/HRC/WG.6/40/HTI/2](#)). Les défenseuses et défenseurs des droits humains continuent également de subir des menaces et des actes d'intimidation.

48. Il y a lieu de s'inquiéter de l'absence de mesures de sécurité adéquates au bénéfice du personnel de justice, des victimes et des témoins, du manque d'indépendance de la justice et de l'insuffisance du financement du fonctionnement des tribunaux et des programmes d'assistance juridique. Le Groupe a souligné que l'état de droit, l'administration de la justice et la lutte contre les violations des droits humains et la corruption étaient indispensables à la résilience et au développement durable et qu'il fallait par conséquent s'employer à les renforcer avec détermination.

49. La situation dans les prisons est également très préoccupante (ibid.) ; 82 % des 11 003 personnes détenues au 19 janvier 2022 étaient en détention provisoire. Les établissements pénitentiaires sont largement surpeuplés, leur taux d'occupation étant de 278 %, ainsi que sous-financées, et ils peinent à répondre aux besoins les plus élémentaires des détenus, notamment des repas réguliers et des services médicaux minimaux. La pandémie est venue aggraver encore cette situation, faisant ressortir que les autorités haïtiennes n'ont pas les capacités institutionnelles nécessaires pour assurer des services médicaux de base en milieu carcéral. Des mesures sont mises en œuvre pour améliorer les conditions de détention, notamment la mise en place d'un centre de données sur la gestion de la détention, qui vise à accélérer la prise en charge des détenus en attente de jugement, et la réhabilitation des prisons de Petit-Goâve, d'Anse-à-Veau et de Jérémie, qui a pour objectif de réduire la surpopulation carcérale.

50. La période considérée a également été marquée par le rapatriement d'un grand nombre de migrants haïtiens de pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale ainsi que des États-Unis. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), quelque 24 147 Haïtiens (57 % d'hommes adultes, 25 % de femmes adultes, 9 % de garçons et 9 % de filles) ont été rapatriés par voie aérienne et maritime en 2021, dont 79,5 % depuis les États-Unis, et 24 819 Haïtiens ont été rapatriés par voie terrestre depuis la République dominicaine, dont des centaines de femmes enceintes et allaitantes. En 2021, l'OIM a mené une enquête auprès des migrants de retour au pays afin de mieux cerner leur profil, leurs besoins et les raisons de leur départ. Les personnes qui ont répondu à l'enquête ont indiqué que l'aide financière, le logement et l'emploi étaient leurs trois besoins prioritaires à leur retour au pays. Le manque de possibilités d'emploi ainsi que la violence et l'insécurité en Haïti figurent parmi les raisons les plus souvent citées pour expliquer la volonté de migrer vers un autre pays à titre permanent.

51. Il est inquiétant de constater que les migrants haïtiens sont très fréquemment victimes d'atteintes à leurs droits et de mauvais traitements dans les pays de transit ou de destination. Par exemple, selon l'OIM, de nombreux migrants haïtiens expulsés aux postes frontière officiels déclarent avoir été dépouillés de leur argent et de leurs effets personnels et privés de moyens de communication et d'accès à des services d'hygiène. Il est également préoccupant que, pour échapper à des situations difficiles, les Haïtiens prennent d'énormes risques pour migrer de manière irrégulière vers d'autres pays, en recourant de plus en plus aux voies de migration irrégulières.

52. Le Groupe a salué l'action menée par l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour aider l'Office national de la migration

d'Haïti à promouvoir le respect des droits des migrants, indépendamment de leur sexe, de leur âge et de leur statut migratoire. Le Groupe a souligné qu'il fallait veiller à ce que le retour des migrants en Haïti se déroule dans la dignité, malgré les difficultés rencontrées par le pays, en particulier du point de vue des questions humanitaires et des questions de protection. Les migrants vulnérables, quel que soit leur statut, devaient pouvoir obtenir la protection et l'assistance dont ils avaient besoin. Le Groupe a appelé la communauté internationale à soutenir ces efforts utiles.

53. Le Groupe a continué d'encourager le Gouvernement haïtien à adopter le plan d'action national relatif aux droits humains pour la période de 2019 à 2021, qui était en attente de l'approbation du pouvoir exécutif depuis 2019. Il a également invité le Gouvernement à apporter son appui à la création d'un bureau autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Haïti afin de préserver la collaboration entre l'ONU et les autorités nationales sur les questions relatives aux droits humains.

III. Appui international coordonné et cohérent à Haïti

A. Appui coordonné des entités des Nations Unies à Haïti dans la perspective des objectifs de développement durable

54. Les entités des Nations Unies présentes en Haïti ont un rôle important à jouer pour aider le pays à surmonter les problèmes persistants qu'il rencontre et à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Depuis que la présence des Nations Unies est passée d'une configuration de maintien de la paix à une configuration axée sur les questions politiques et le développement en 2019 avec la mise en place du BINUH, le Groupe encourage ce dernier, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies, ainsi que les partenaires locaux et internationaux, à collaborer étroitement et durablement, en consultation avec le Gouvernement haïtien, afin d'agir en parfaite harmonie. Entretemps, le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui a été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, commence à prendre forme, permettant une collaboration plus cohérente et mieux coordonnée entre les entités des Nations Unies présentes dans le pays, avec l'appui du bureau intégré du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) pour Haïti. Dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période de 2023 à 2027, qui est en cours d'élaboration, le Gouvernement et les entités des Nations Unies définissent une approche intégrée destinée à aider les pouvoirs publics à accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

55. Le Fonds pour la consolidation de la paix joue également un rôle important en aidant le pays à progresser vers la stabilité et le développement durable. Par exemple, pendant la période considérée, le Fonds a soutenu plusieurs initiatives visant à lutter contre la violence locale, notamment un projet consistant à mettre en place des centres communautaires dans les quartiers de La Saline et de Martissant ainsi que des cellules de médiation locales qui promeuvent les cessez-le-feu entre les bandes armées. Dans son plan stratégique pour la période en cours, le Fonds a approuvé un montant total de 7,5 millions de dollars destiné à Haïti : 3 millions de dollars dans le cadre de son mécanisme de financement des interventions rapides et 4,5 millions de dollars dans le cadre de son mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (voir [A/76/687](#)).

56. Le Groupe a souligné que les entités des Nations Unies devaient mener une action intégrée à l'échelle du système, en travaillant simultanément dans le cadre des

différents piliers de leur action (paix, développement, action humanitaire et droits humains), afin d'optimiser leur impact. Tirant les enseignements des bons résultats de la riposte du système des Nations Unies à la COVID-19 dans les pays de programme, le Groupe a souligné qu'une approche coopérative du même type aiderait Haïti à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Groupe a engagé la communauté internationale à soutenir les entités du système dans cette perspective.

57. Les interlocuteurs du Groupe ont affirmé énergiquement qu'il fallait renforcer la sécurité dans l'ensemble du pays pour permettre aux entités des Nations Unies et aux autres partenaires de développement de bien exécuter leurs programmes. Ils ont également souligné que la BINUH continuait d'apporter un appui indispensable au pays pour l'aider à parvenir à la stabilité à long terme et à un développement durable. Le Groupe partage ces points de vue et suivra de près les résultats de l'évaluation du mandat du BINUH, que le Conseil de sécurité a demandé dans sa résolution 2600 (2021).

B. Promotion de l'efficacité de l'aide

58. Les donateurs continuent d'appuyer les efforts de développement du Gouvernement, notamment par l'intermédiaire des entités des Nations Unies. En 2020, leur soutien financier s'est élevé à 204 millions de dollars (110 millions pour les activités liées au développement et 94 millions pour les activités humanitaires), contre 163 millions de dollars en 2019 (99 millions pour les activités liées au développement et 64 millions pour les activités humanitaires). Ce montant représente 0,5 % du total mondial des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement (40,2 milliards de dollars). Haïti occupe le 38^e rang parmi les pays de programme de l'ONU.

59. À sa réunion avec les institutions financières internationales, le Groupe a été informé que la Banque interaméricaine de développement poursuivait son travail en Haïti dans le cadre de sa stratégie d'intervention spéciale adoptée en 2019. Ce travail repose principalement sur cinq piliers : a) donner la priorité aux investissements ayant trait à la santé, à la sécurité alimentaire et aux besoins de base ; b) travailler en étroite collaboration avec les partenaires stratégiques pour exécuter les projets ; c) s'appuyer sur des initiatives communautaires et faire participer directement les bénéficiaires à leur conception ; d) accroître la participation du secteur privé ; e) créer des possibilités de maintien de l'emploi. En 2021, la BID a décaissé un montant total de 165 millions de dollars, soit 54 % de plus qu'en 2020. Un montant total de 245 millions de dollars a été approuvé en 2021 pour financer des interventions visant à élargir les filets de sécurité sociale et les programmes d'éducation, à développer le parc industriel de Caracol pour créer des emplois et à accroître la sécurité alimentaire grâce à l'augmentation de la productivité agricole des petits producteurs ruraux. Parallèlement, la BID a réaffecté à la reconstruction après le tremblement de terre une somme de 80 millions de dollars qui était affectée aux opérations ordinaires au titre de son mécanisme d'octroi de subventions. Cette stratégie a donné des résultats dans de nombreux secteurs. Par exemple, la BID a aidé plus d'un demi-million de personnes en situation d'insécurité alimentaire, et 115 000 enfants ont bénéficié des programmes de repas scolaire qu'elle appuie.

60. La Banque mondiale continue d'œuvrer en faveur d'Haïti, comme en témoigne le financement de 194 millions de dollars qu'elle a annoncé à la Conférence internationale sur le financement de la reconstruction de la péninsule du sud d'Haïti et qui représente un tiers du total des montants annoncés. Le programme de la Banque mondiale s'est développé au fil des ans, son financement atteignant un montant de

1,3 milliard de dollars en 2021 et servant à soutenir des projets qui concernent, entre autres, le rétablissement du cadre macroéconomique, la préservation des services de base, l'amélioration de l'éducation, la création d'emplois et l'accroissement de la résilience, en étroite collaboration avec les partenaires de développement, dont les entités des Nations Unies. La Banque mondiale prévoit de définir une nouvelle stratégie de pays en 2023 sur la base de ces priorités.

61. La Banque de développement des Caraïbes a alloué à Haïti une subvention de 45 millions de dollars pour la période allant de 2022 à 2026 et continue de focaliser son action sur des domaines essentiels qui ont des effets directs sur les Haïtiens, tels que l'éducation et la formation, les activités de développement et d'agriculture dirigées par les communautés, la gestion des catastrophes et les énergies durables.

62. Le FMI a mis à la disposition d'Haïti des sommes non assorties de conditions totalisant environ 360 millions de dollars au cours des deux dernières années. Il s'agit d'un financement d'urgence de 111,6 millions de dollars relevant de sa Facilité de crédit rapide et destiné à financer des dépenses essentielles en matière de santé et de soutien aux revenus afin d'atténuer l'impact de la crise de la COVID-19 sur la population, d'un allègement de la dette de 23 millions de dollars dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, et d'une allocation générale de droits de tirage spéciaux de 224 millions de dollars, effectuée en août 2021.

63. Le Groupe s'est félicité de l'aide de la communauté internationale en faveur du développement en Haïti. Pour que les initiatives de développement soient mises en œuvre de manière efficace, il fallait que la stabilité politique et les conditions de sécurité du pays s'améliorent. Compte tenu du risque de chevauchement des domaines d'action et des activités des partenaires du développement, le Groupe a souligné que les partenaires devaient renforcer leur coordination et leur collaboration. Il a exhorté le Gouvernement haïtien à pleinement prendre en mains la réforme de la politique économique.

IV. Conclusions et recommandations

64. **Les restrictions qui ont continué de s'appliquer aux voyages en raison de la COVID-19 ont empêché les missions à Washington et en Haïti, mais le Groupe a exécuté son mandat en tenant des réunions virtuelles, même s'il n'a pu interagir qu'avec un nombre limité d'interlocuteurs. Les recommandations précédentes du Groupe restent valables.**

65. **La période considérée a été particulièrement turbulente en Haïti, ayant été marquée par l'assassinat du Président puis par le séisme dévastateur qui a frappé la péninsule du sud un mois plus tard, événements qui sont venus s'ajouter aux difficultés politiques, socioéconomiques et humanitaires et aux problèmes concernant les droits humains, l'état de droit et la justice auxquels le pays est confronté depuis longtemps, dans un contexte où l'insécurité s'aggrave en raison de l'intensification des activités des bandes, de la corruption et de l'impunité, et où la crise liée à la COVID-19 continue d'avoir un impact sanitaire et socioéconomique important.**

66. **Les tensions politiques et l'insécurité empêchent le développement à long terme du pays, tandis que la faiblesse de la gouvernance, l'impunité, la pauvreté persistante, le manque de possibilités économiques et de perspectives d'emploi, le caractère inadéquat de l'éducation, l'inefficacité de la prestation de services sociaux à la population et la persistance des inégalités perpétuent la violence et l'incertitude politique.**

67. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme qu'il faut suivre une approche globale face aux problèmes multidimensionnels qui pèsent sur le pays. Il souligne la nécessité pour les autorités haïtiennes de mener un dialogue politique national qui associe toutes les parties prenantes, la stabilité politique et l'inclusion sociale étant indispensables au développement durable d'Haïti et à l'instauration de la paix.

68. Le Groupe souligne également qu'il est urgent de rétablir la sécurité dans l'ensemble du pays et que cela contribuerait beaucoup à améliorer la vie des Haïtiens, à accroître la confiance des investisseurs dans le pays et à aider les organisations humanitaires et les partenaires de développement à fournir à la population l'aide dont elle a grandement besoin. Le Groupe se félicite des mesures prises pour renforcer les capacités de la police nationale. Il conviendrait de compléter ces mesures par une stratégie globale et viable à long terme visant à s'attaquer aux facteurs qui alimentent la violence, notamment dans la sphère socioéconomique.

69. Il est essentiel de redoubler d'efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit, renforcer les institutions publiques, réformer le secteur de la justice, lutter contre la corruption, renforcer les capacités nationales de prévention des conflits, promouvoir et protéger les droits humains, mettre fin à la pauvreté et remédier aux inégalités socioéconomiques.

70. Il est inquiétant de constater que, malgré l'ampleur des besoins humanitaires dans le pays, le plan de réponse humanitaire pour Haïti est l'un des moins financés au monde. Le Groupe souligne qu'il faut répondre aux besoins humanitaires de la population tout en augmentant la résilience de cette dernière face aux chocs grâce à des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Dans le même temps, il juge encourageant que la communauté internationale se soit engagée à allouer un montant total de 600 millions de dollars à l'exécution du plan de redressement intégré pour la péninsule du sud. Le Groupe souligne que l'application effective du plan donnerait au pays une bonne occasion de reconstruire en mieux après le tremblement de terre et d'accroître la résilience de la population.

71. Le système des Nations Unies a un rôle crucial à jouer en apportant un appui à l'action menée par Haïti en faveur de la stabilité et du développement durable. Il doit assurer cet appui en suivant une approche intégrée à l'échelle du système pour en maximiser l'effet, de sorte que les activités visant à promouvoir la stabilité politique, la sécurité, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits humains soient complétées par des interventions destinées à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe suivra de près les résultats de l'évaluation du BINUH, qui ont des répercussions sur la bonne application du plan d'action unifié des Nations Unies en Haïti.

72. La participation active de la communauté internationale, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, est indispensable pour que le pays puisse progresser sur la voie du développement durable. Le Gouvernement haïtien et ses partenaires de développement doivent collaborer étroitement pour que l'aide des partenaires de développement soit bien coordonnée, cohérente et durable, de sorte qu'elle ait un plus grand impact.

73. Le Groupe est d'avis que tous les organes intergouvernementaux, notamment le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, pourraient suivre une approche plus globale et mieux coordonnée pour fournir des conseils

stratégiques intégrés et ciblés à Haïti et à ses partenaires. Cela aiderait les entités des Nations Unies à mieux intégrer l'action menée dans le cadre de leurs piliers relatifs à la paix, au développement, à l'action humanitaire et aux droits humains.

74. Le Groupe soumet les recommandations ci-dessous à l'examen du Conseil économique et social.

75. Le Groupe encourage le Gouvernement haïtien à faire ce qui suit :

a) redoubler d'efforts pour engager un dialogue national inclusif en y faisant participer sur un pied d'égalité tous les groupes de population, y compris les femmes, afin de surmonter les crises politiques et de travailler de manière constructive pour réussir à tenir des élections législatives et présidentielles crédibles, libres, équitables et transparentes ;

b) garantir la bonne application du plan de redressement intégré pour la péninsule du sud, en travaillant en étroite coordination avec les partenaires de développement ;

c) renforcer l'action menée face à la crise de la COVID-19 en traitant simultanément ses dimensions sanitaire, humanitaire et socioéconomique, ainsi que ses aspects liés au développement ;

d) intensifier les efforts déployés pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant le reste de la décennie d'action et accélérer la mise en œuvre des plans de développement nationaux conformément au Programme ;

e) renforcer la collaboration avec les pays de la région dans les domaines d'intérêt commun, notamment les migrations ;

f) prêter une plus grande attention à la réforme du secteur de la justice, en s'attachant à garantir l'état de droit et à appliquer des mesures de lutte contre l'impunité et la corruption, notamment en élaborant et en adoptant une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption et en menant des enquêtes indépendantes approfondies sur l'assassinat du Président et sur les massacres qui ont été perpétrés ;

g) renforcer l'action menée pour promouvoir le plein respect des droits humains, notamment en luttant contre les violences sexuelles et fondées sur le genre. À cet égard, le Groupe prie le Conseil des ministres d'adopter sans tarder le plan national en faveur des droits humains et de l'appliquer effectivement ; il invite également le Gouvernement à apporter son appui à la création d'un bureau autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Haïti afin de préserver la collaboration entre l'ONU et les autorités nationales sur les questions relatives aux droits de l'homme ;

h) allouer les ressources nécessaires et prêter toute l'attention voulue à la préparation aux catastrophes, à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques pour réduire les effets perturbateurs des catastrophes naturelles sur la population ;

i) envisager des moyens de collaborer plus étroitement avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

76. Le Groupe recommande que la communauté internationale et les acteurs du développement :

a) continuent de s'employer collectivement à appuyer les solutions des Haïtiens aux problèmes du pays et à collaborer étroitement avec le

Gouvernement haïtien en lui apportant un soutien bien coordonné et cohérent pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19 et promouvoir le développement durable ;

b) favorisent la reconstruction après le séisme en finançant intégralement le montant de 1,978 milliard de dollars nécessaire à la bonne mise en œuvre du plan de redressement intégré pour la péninsule du sud et du plan d'action s'y rapportant pour la période d'octobre 2021 à septembre 2025 ;

c) augmentent les contributions financières versées en faveur du plan de réponse humanitaire afin de faire face aux besoins humanitaires urgents ;

d) donnent la priorité aux investissements dans le secteur agricole d'Haïti pour garantir la sécurité alimentaire, de façon à réduire le risque que des crises humanitaires se produisent à répétition dans le pays et à promouvoir le développement durable ;

e) travaillent avec le Gouvernement haïtien à la modernisation du secteur de l'éducation en ce qui concerne les infrastructures, la fréquentation scolaire et l'élaboration des programmes éducatifs, afin d'adapter ce secteur aux réalités mondiales actuelles et aux besoins de développement du pays ;

f) fournissent à l'équipe de pays des Nations Unies les ressources financières dont elle a besoin pour accompagner efficacement les progrès du Gouvernement haïtien dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ;

g) favorisent la mise en place d'une approche régionale globale de la protection des hommes, femmes, filles et garçons haïtiens qui se déplacent dans la région ;

h) améliorent la cohérence et la coordination de la coopération pour le développement, en collaboration étroite avec les autorités haïtiennes et en concertation avec les différentes parties prenantes haïtiennes, pour que les activités de développement à long terme soient plus efficaces ;

i) fournissent sur plusieurs années un financement adéquat, prévisible et flexible aux fins de la programmation de la réduction des risques de catastrophe, du relèvement et de la consolidation de la paix pour faciliter une action conjointe dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix ;

j) travaillent avec le Gouvernement haïtien pour renforcer les capacités de l'État dans divers domaines, notamment l'administration du secteur public, la réforme de la justice et de l'état de droit et la gestion des risques de catastrophe ;

k) aident le Gouvernement haïtien à lutter contre la contrebande d'armes et de munitions qui alimente la violence armée, notamment la violence des bandes.

77. Le Groupe recommande que le système des Nations Unies :

a) continue d'apporter un appui aux efforts de reconstruction déployés par le Gouvernement haïtien après le séisme ;

b) continue d'accompagner l'action menée par le Gouvernement haïtien pour faire face à la COVID-19 et mène des activités qui vont dans le sens des priorités de développement définies par les autorités haïtiennes et du Programme 2030 ;

c) **travaille en partenariat étroit avec les institutions financières internationales pour promouvoir le développement à long terme du pays ;**

d) **collabore étroitement avec les institutions financières internationales pour établir un rapport au sujet de l'impact des conditions de sécurité sur l'exécution des programmes de développement afin de sensibiliser la communauté internationale à cette question ;**

e) **continue de privilégier une approche intégrée à l'échelle du système, notamment en renforçant la coopération entre les piliers, pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes du pays et promouvoir le développement et la paix à long terme ;**

f) **veille à ce que l'équipe de pays des Nations Unies maintienne une collaboration, une coopération et une coordination étroites avec le BINUH, notamment en élaborant un nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période de 2023 à 2027 en y intégrant les contributions du BINUH, afin de maximiser l'effet de leur action et de faciliter la transition dans le pays.**
